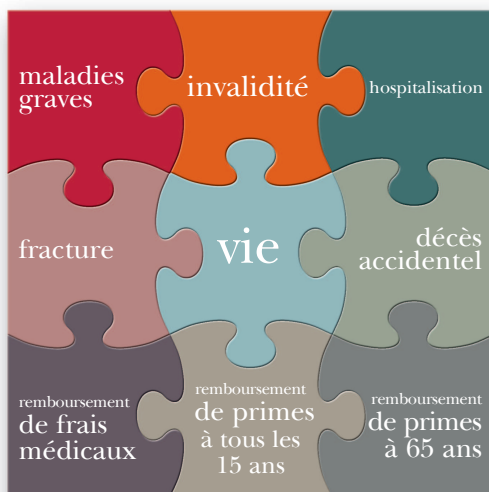


## UNE PROTECTION SUR



Humania Assurance est fière de pouvoir vous offrir un produit à travers lequel vous êtes en mesure de vous bâtir une protection complète selon vos besoins. En effet, la Protection d'Assurance Globale Économique vous permet de choisir les protections que vous désirez, et ce, à l'intérieur d'un contrat unique. La police P.A.G.E. vous offre l'avantage d'une protection complète sur mesure.

- Maladies graves
- Maladies graves / assurance vie
- Maladies graves / retour de primes au décès
- Invalidité totale
- Invalidité partielle
- Hospitalisation
- Remboursement de frais
- Décès, mutilation ou perte d'usage totale à la suite d'un accident
- Assurance vie
- Fracture
- Remboursement de primes à tous les 15 ans ou
- Remboursement de primes à 65 ans
- Exonération des primes

## HUMANIA ASSURANCE

Humania Assurance est l'une des plus anciennes et des plus solides compagnies d'assurance au Québec. Elle protège plus de 200 000 personnes et mise sur un service exceptionnel pour répondre aux besoins de ses assurés actuels et futurs. Humania Assurance, ce qui compte c'est vous!

Ce document est présenté à titre informatif seulement. Pour connaître toutes les conditions, restrictions et exclusions qui s'appliquent à chacune des garanties, veuillez vous référer au texte de la police. En cas de divergence entre la police et le présent document, le texte de la police prévaut.

**P.A.G.E.** Protection  
d'Assurance  
Globale  
Economique



Humania Assurance Inc.  
1555, rue Girouard Ouest, C.P. 10 000  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7C8  
Téléphone : 450 773-6051  
Sans frais : 1 888 400-6051

[www.humania.ca](http://www.humania.ca)

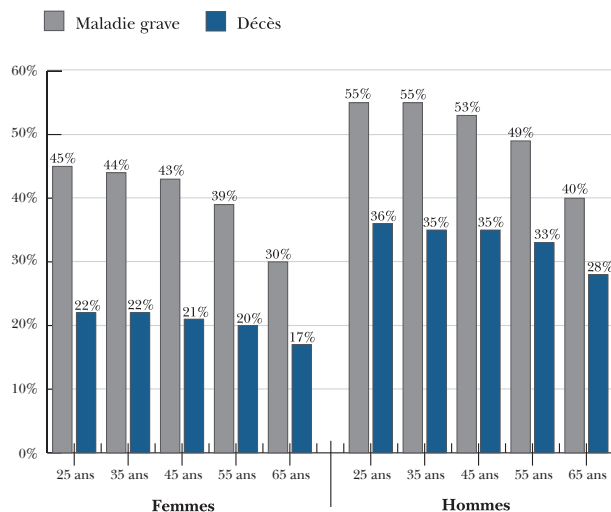
Communiquer avec votre conseiller pour  
obtenir une soumission personnalisée.



## MALADIES GRAVES

L'assurance maladies graves verse un montant forfaitaire de 25 000 \$ à 1 000 000 \$ à la fin de la période de survie spécifique à la maladie couverte diagnostiquée.

### Probabilité d'avoir une maladie grave avant 75 ans versus le risque de décès



Source : Munich Re Group

**2 choix de maladies couvertes :** 4 ou 25 maladies

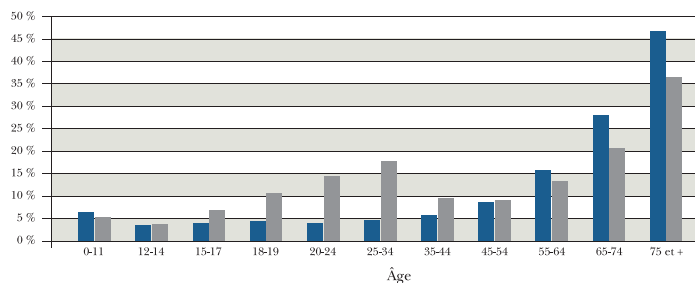
**3 types de protections offertes :**

- maladies graves
- maladies graves / assurance vie\*
- maladies graves / retour de primes au décès\*

\* Ces garanties offrent une protection en cas de maladies graves ou de décès; l'Assureur paie au premier des deux événements.

## HOSPITALISATION

### Utilisation annuelle hospitalière selon l'âge et le sexe, Canada



Âge	Durée moyenne du séjour
45-54 ans	8 jours
55-64 ans	11 jours
65-74 ans	14 jours
75 ans +	23 jours

Source : Institut canadien d'information sur la santé, *Base de données sur la morbidité hospitalière, 1995-1996*

Une indemnité journalière **jusqu'à 100 \$** est payable, **dès le 1<sup>er</sup> jour** et pour la durée du séjour à l'hôpital, sous réserve d'un maximum de 1 000 jours pour un même événement.

**3 choix d'indemnité journalière :**

- 25 \$
- 50 \$
- 100 \$

**Unité de soins intensifs : indemnité doublée**

Si vous êtes hospitalisé dans une unité de soins intensifs, l'indemnité journalière est doublée, sous réserve d'un maximum de 30 jours.

**Convalescence**

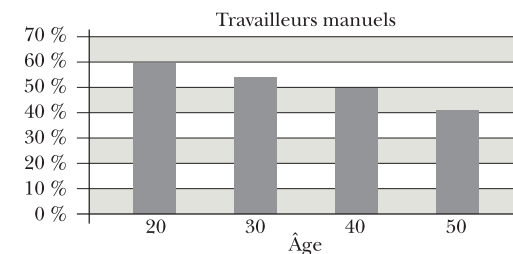
À la suite d'une hospitalisation, une indemnité journalière de convalescence est payable pendant une période correspondant au nombre de jours d'hospitalisation, sous réserve d'un maximum de 60 jours.

## INVALIDITÉ

Si vous étiez incapable de travailler à la suite d'un accident ou d'une maladie ...

Cette assurance vous couvre 24 heures sur 24, tant au travail qu'à la maison ou dans vos loisirs.

**Probabilité d'être invalide pendant 90 jours ou plus au moins une fois avant l'âge de 65 ans.**



Source : *Commissioners Individual Disability Table A (CIDA 85)*. Données sur les hommes fumeurs et non-fumeurs.

Cette protection prévoit une indemnité mensuelle en cas d'**invalidité totale** jusqu'à 3 000 \$, compte tenu du délai de carence et de la durée maximale choisie.

Une indemnité mensuelle d'**invalidité partielle** est payable après 30 jours d'invalidité totale, sous réserve d'un maximum de 30 jours. Option disponible pour prolonger la période d'indemnisation à 6 mois.

**Indemnité non intégrée :** durant les 36 premiers mois d'indemnité, les premiers 1 200 \$ d'indemnité d'invalidité ne seront pas réduits des prestations payées par les régimes gouvernementaux ou de toute autre assurance. Après ces 36 mois, les indemnités deviennent intégrées et coordonnées.

**Indemnité intégrée :** signifie que les indemnités sont intégrées et coordonnées en totalité.

**Hospitalisation :** les indemnités d'invalidité totale sont payables dès le 1<sup>er</sup> jour d'une hospitalisation ou d'une chirurgie d'un jour.